

## Note n° 76 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 14 décembre 2020

### Les neuf organisations de retraité·e·s

Les neuf organisations CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA-Ensemble & solidaires, se sont réunies le mercredi 2 décembre 2020 par visioconférence.

**Journée d'actions du 17 novembre et carte pétition au Président de la République sur le pouvoir d'achat.** Les 7 organisations (CFTC et CGC n'ont pas appelé nationalement) :

- **tirent un bilan positif du 17** malgré les circonstances difficiles, avec le maintien de près de la moitié des rassemblements prévus, des interventions auprès des parlementaires et/ou des Préfets, une bonne couverture de presse dans les départements,
- **constatent un certain succès de la carte pétition** en ligne avec 35 000 signatures (par internet), mais très limité car nous sommes encore bien loin du nombre total d'adhérent·es dans nos neuf organisations.
- **Décision** des 7 organisations : elles insistent auprès de leurs adhérent·es pour faire signer en ligne ; elles réfléchissent à la proposition de la CGT de faire appel à une société qui peut envoyer notre message à des personnes ciblées, par exemple les plus de 65 ans.

**Un communiqué sur les libertés publiques** s'avère indispensable. Face aux discours menaçants, aux mesures politiques sanitaires restreignant les libertés, aux menaces contre les pensions, au discours du 1<sup>er</sup> ministre qui veut faire payer la dette et appliquer la réforme des retraites pour équilibrer les comptes publics (et non rendre le système plus juste comme cela était prétendu lors de la présentation de la réforme à points), nous devons exprimer nos revendications ... et ne pas en être empêchés par des lois restreignant les libertés, par le fichage selon nos opinions ou appartenance syndicale.

**Absence de réponse de E. Macron** : un communiqué rappellera nos revendications que Macron refuse d'entendre en refusant de nous recevoir.

**Une expression sur le pouvoir d'achat** : le gouvernement ne dit rien, il hésite à affronter frontalement les retraité·es, un électorat important. Mais il fait préparer les esprits par de multiples expressions d'experts, d'économistes, d'éditorialistes ; c'est une bataille des idées dans laquelle nous devons prendre place. Nous avons les éléments officiels sur le pouvoir d'achat, notamment le récent rapport du COR et toutes les augmentations que nous subissons (mutuelles, assurances, etc.). Notre expression se terminera par l'appel à une action fin janvier.

**Solidarité intergénérationnelle** : un texte commun des jeunes et des vieux avait été envisagé lors de la dernière rencontre avec les organisations de jeunesse, avant les confinements. Il est d'actualité et important dans le contexte actuel où le gouvernement cherche à dresser les générations les unes contre les autres. Nous contactons les organisations de jeunes pour finaliser ce texte.

**Texte autonomie** : Solidaires a proposé un texte d'analyse puis l'a résumé en trois pages.

- Les organisations le relisent dans la semaine, envoient leurs éventuels amendements, pour une mise à disposition des équipes lundi dans les départements.

### Journée d'action

- Nous retenons la période de fin janvier. La prochaine réunion précisera le contenu et la forme. Une conférence de presse aura lieu début janvier, sur la revalorisation des pensions alors connue et l'annonce de cette journée d'action.

**Prochaine réunion** : vendredi 8 janvier à la FSU.

### La pénurie de médecins

**Un raisonnement simpliste libéral** a pour conséquence de diminuer le nombre de médecins pour réduire les dépenses de santé ! Entre 2010 et 2020, leur nombre est passé de 94 261 à 85 754. La situation ne va pas s'arranger avec les départs en retraite, plus de 45 % des médecins ont plus de 60 ans et seulement 17,6 % ont moins de 40 ans !

**Le gouvernement s'est glorifié** de la fin du dispositif limitant le nombre d'étudiants en médecine, le numerus clausus... mais les facultés de médecine n'ont pas les moyens d'accueillir davantage d'étudiants. Seules 9 300 places sont offertes en 2021, alors que plus de 10 000 médecins cesseront leur activité et que les besoins sont estimés à environ 12 000 par an, du fait de l'augmentation de la population et de son vieillissement. Ce manque de médecins servira de prétexte à la fermeture des lits, aux déserts médicaux dans les territoires isolés.

**La pénurie** est tout aussi importante chez les infirmiers, les infirmières et les aides-soignant·e·s.

## COR : baisse du niveau de vie

**Le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites** rassure les responsables politiques et la partie des économistes qui pense comme eux : la part des dépenses de retraite dans le PIB, passé le dur moment de la crise sanitaire, va baisser continuellement et sûrement, de 13,6 % avant la crise, elle arriverait entre 11,6 et 13,4 % en 2070, selon les scénarios économiques. Il y aura bien plus de personnes en retraite, mais elles se partageront un plus petit « gâteau ».

### Les pensions chutent d'un tiers

Même si rien ne change, si aucune régression sociale nouvelle n'est imposée, le niveau de vie des retraité-e-s va baisser, à cause du cumul de l'application de toutes les « réformes » des retraites :

- **pour les personnes en retraite**, l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus du salaire moyen qui augmente bien plus,
- **pour les retraitables**, l'augmentation automatique de la durée de cotisation, renforcée par la décote.

Aujourd'hui, en moyenne, la pension de 1 537 € représente 65 % du salaire moyen de 2 382 €. En 2070, elle ne serait que de 40 à 46 %, soit une chute d'un tiers. La pension sera bien inférieure au salaire.

Aujourd'hui, déjà près d'un-e retraité-e sur trois n'a pas 1 000 € brut par mois et 4 sur 10 survivent avec le minimum de pension. Demain...

### Le niveau de vie diminue d'un quart

**Le niveau de vie des retraité-e-s** est présenté comme élevé. En effet, comme l'explique la DREES, cette statistique prend en compte la pension, mais aussi le patrimoine qui s'accumule avec l'âge et augmente le revenu statistique des retraité-e-s. Le niveau de vie pour les retraité-e-s est aussi augmenté mathématiquement car il est obtenu par le revenu du ménage divisé par le nombre de personnes dans le ménage, en général seulement 2 car les enfants ne vivent plus au foyer. Cette statistique gonfle le revenu des retraité-e-s qu'elle évalue aujourd'hui à 103 % de celui de l'ensemble de la population.

**L'examen du revenu moyen des ménages** se révèle moins généreux pour les retraité-e-s : 3 060 € pour l'ensemble des ménages de deux personnes, 2 740 pour un ménage à deux comprenant un retraité-e, 2 570 € pour un ménage de deux retraité-e-s.

**Le rapport du COR montre une évolution dramatique du niveau de vie** ainsi mesuré des personnes en retraite. De 103 % aujourd'hui (les revenus du retraité et de l'actif sont quasiment égaux), il diminuerait rapidement, entre 96 et 97 % en 2030 et entre 73 et 83 % en 2070, soit une baisse d'un quart.

### Syndicat de lycéen-ne-s cherche des appuis

**Des jeunes lycéen-nes ont décidé de s'organiser** dans un syndicat, de choisir un syndicat interprofessionnel, de s'appeler Solidaires Lycéen-nes.

**Pour ne pas nous contenter de regarder leur construction**, nous pouvons informer de leur existence, en parler à nos petits-enfants, reprendre leur tract dans les journaux et bulletins, proposer une aide pour diffuser leur tract devant des lycées, etc. Leurs matériels sont disponibles sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#).

## L'humain pour aider à l'autonomie

Le gouvernement a reçu un rapport (voir [ici](#) et l'analyse de la CNSA [ici](#)) sur « l'accès aux aides techniques », matériels ou équipements, pour compenser la limitation d'activités des personnes âgées ou handicapées. Il a été rédigé par le docteur Philippe Denormandie et la chargée de mission à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Cécile Chevalier.

**Le rapport constate** une trop grande place accordée aux matériels et logiciels, une insuffisance d'accompagnement professionnel et de souplesse lorsqu'il s'agit d'adapter les aides techniques à l'évolution des besoins.

**Il préconise** de mieux accompagner et informer les personnes et professionnels de santé, d'assurer un financement simple et un accès plus souple et rapide aux aides techniques, de garantir une qualité des services et des aides techniques proposées, de renforcer le pilotage aux niveaux local et national, d'innover.

**L'humain ne doit pas disparaître derrière la technique !**

## Reste à charge scandaleux

**Selon une étude de la DREES** (voir [ici](#)) sur l'année 2017, en moyenne par habitant, le reste à charge (RAC) après assurance maladie obligatoire (AMO) est d'environ 620 euros en 2017 et le RAC après AMO et assurance maladie complémentaire (AMC) d'environ 220 euros.

**Cette moyenne cache cependant des disparités importantes.** Les restes à charge dépassent 760 € pour 20 % des patients, s'envolent à 2 200 € pour 10 % et à 5 400 € pour 1%. Les RAC extrêmes après AMO (0,1%, soit 66 500 malades) dépassent 7 600 € et peuvent atteindre 10 000 €, ils s'expliquent pour plus de la moitié par les dépassements d'honoraires.

**Parmi ces patient-e-s, 40 % sont âgés de 55 à 85 ans** et la moitié souffre d'une affection de longue durée (ALD). Ce sont les aides auditives, dentaire et optique qui occupent 70 % du reste à charge après prise en charge par l'assurance maladie. Les complémentaires, souscrites par 96 % des patients, en prennent une partie en charge.

**Le montant du RAC AMO par patient augmente avec l'âge** : 200 € par an chez les 6-10 ans, 450 € chez les 41-45 ans, un peu plus de 1 000 € chez les plus de 85 ans. Cela s'explique par la dégradation de l'état de santé global avec l'âge, une augmentation des pathologies lourdes aux traitements coûteux et un suivi médical rapproché des personnes âgées (dépistage, consultations fréquentes des généralistes) et des coûts accrus avec la proximité de la fin de vie.

**A quand une Sécurité sociale prenant en charge à 100 % les dépenses de santé ?**